

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-
Présents :	54	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	14	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	9	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	63	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

Pouvoirs :

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DISPOSITIF D'AIDES EPCI/LEADER EN FAVEUR DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MATHIEU

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n°2021-90 et n°2021-149 en date des 13 mars 2021 et du 30 juin 2021 relatives à la mise en œuvre d'aides économiques EPCI/LEADER en faveur de l'économie de proximité sur la période transitoire 2021-2022 et à l'approbation du règlement d'attribution des aides communautaires afférentes à ce dispositif ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-005 en date du 26 janvier 2022 relative à l'approbation de l'avenant de prorogation de la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises pour les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) avec la Région, jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Rappelant l'article 6 du règlement d'attribution des aides communautaires de ce dispositif autorisant le dépôt des dossiers de demande de subventions au 31 août 2022 ;

Considérant qu'au regard du niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire 2022, il est proposé de prolonger la date limite de dépôt des dossiers au 31 décembre 2022, et dans la limite des enveloppes budgétaires votées ;

Rappelant que dans le cadre de ce dispositif en vigueur sur la période transitoire 2021-2022 du programme LEADER porté par le GAL du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, une enveloppe LEADER de 400 000€ est mobilisée sur les territoires de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté :

- En 2021, 14 entreprises ont été soutenues, soit une enveloppe de 49 740.88 € de Saint-Flour Communauté mobilisée (50 000 € inscrits au BP 2021), 198 633.31 € de fonds LEADER pour un investissement total de 1 138 753 € HT ;

- En 2022, 5 entreprises ont été soutenues, soit une enveloppe de 12 515.81 € de Saint-Flour Communauté mobilisée (17 500€ inscrits au BP 2022), 50 063.26 € de fonds LEADER, pour un investissement total de 178 947 € HT ;

Rappelant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 7 novembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **APPROUVE le projet d'avenant n°1 au règlement d'attribution des aides relatives au dispositif d'aides économiques EPCI / LEADER en faveur de l'économie de proximité, sur le territoire du GAL Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, ci-annexé ;**
- ✚ **AUTORISE Madame Le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.**

POUR : 62 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Adrien LAMAT par pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221115-DELIB2022-239-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

A blue ink handwritten signature, appearing to be "Loïc POUDEUX", written in a stylized, cursive manner.



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER



Hautes
Terres
communauté
Terres de Volcan



Dispositif d'aides économiques EPCI / LEADER en faveur de l'économie de proximité 2021-2022

Avenant N°1 au Règlement d'attribution de l'aide communautaire « Maintenir et développer les activités économiques de proximité »

Article 1 :

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 6 relatif aux délais comme suit :

Ce dispositif d'aides combinant des fonds EPCI et LEADER est en vigueur sur la période **2021-2022**, correspondant à l'enveloppe transitoire du leader 2021-2022, dès l'exécution du présent règlement d'attribution et dans la limite des enveloppes budgétaires votées.

Les dossiers de demandes seront examinés au fur et à mesure de la présentation des dossiers.

- Dépôt des dossiers de demande : les dossiers de demandes d'aides peuvent être déposés jusqu'au **31 décembre 2022** au plus tard.
- Demande de paiement des aides : les demandes de paiements des aides attribuées devront intervenir le **31 mars 2023** au plus tard. Au-delà de cette période, l'entreprise perd le bénéfice des subventions.

Les financeurs s'engagent au respect de la confidentialité des informations communiquées et des échanges tenus en réunion.

Article 2 :

Les autres dispositions du règlement d'attribution approuvé par délibération n°2021-149 du conseil communautaire en date du 30 juin 2021 reste inchangées.

A Saint-Flour le,
La Présidente

Celine CHARRIAUD

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221115-DELIB2022-239-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022